

Registre des délibérations du 17 mars 2022
Conseil Municipal de la commune des PILLES

Conseil municipal du 17 mars 2022

Séances du 17 mars 2022

Registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 08 mars, s'est réuni à 18 heures 30 au lieu habituel des séances sous la présidence de Philippe LEDESERT, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 9

Présents : 7

Votants : 8

Date de convocation : 08 mars 2022

Présents : BERNARD Yan ; LALLEMENT Aurore ; LEDESERT Philippe ; LIABEUF Frédéric ; LODS Jean-Denis ; PAUN Laura ; MEYRAN Hélène

Absents excusés : MARGIELA Stéphanie (pouvoir à Hélène MEYRAN) ; PADILLA Pascale

**Objet : Approbation du compte administratif 2021
– Budget Communal**

Délibération
n°2022/03/05

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 sous la présidence de Madame LALLEMENT Aurore, 3ème adjointe qui s'établit ainsi:

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	214 546.99 €	276 106.55 €
Section d'investissement	74 996.43 €	57 858.14 €
TOTAL	289 543.42 €	333 964.69 €

Résultats d'exécution :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2020	Part affectée à l'investissement exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	3 148.69 €	0	-17 138.29 €	-13 989.60 €
Fonctionnement	133 379.82 €	0	61 559.56 €	194 939.38 €
Total	136 528.51 €	0	44 421.27 €	180 949.78 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget Communal 2021.

Objet : Budget Communal : Affectation du résultat de l'exercice 2021

Délibération
n°2022/03/06

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte Administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 3 148.69 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 133 379,82 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : - 17 138.29 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 61 559.56 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser : En dépenses pour un montant de : 0,00 €
En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 13 989.60 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 13 989.60 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 180 949.78 €

Objet : Budget Communal: Approbation du compte de gestion 2021

Délibération
n°2022/02/07

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'arrêté de la gestion du budget de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés:

D'approuver le compte de gestion du Trésorier en concordance avec le compte administratif de la commune.

INVESTISSEMENT : Résultat de clôture de l'année 2021: - 13 989.60 €

FONCTIONNEMENT : Résultat de clôture de l'année 2021 : 194 939.38 €

**Objet : Approbation du budget primitif 2022 :
budget Communal**

**Délibération
n°2022/02/08**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le Budget Communal 2022 présenté par Monsieur le Maire, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	444 125.78 €	444 125.78 €
Section d'investissement	208 036.60 €	208 036.60 €
TOTAL	652 162.38 €	652 162.38 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, Vu le projet de budget primitif communal 2022, **après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité.**

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

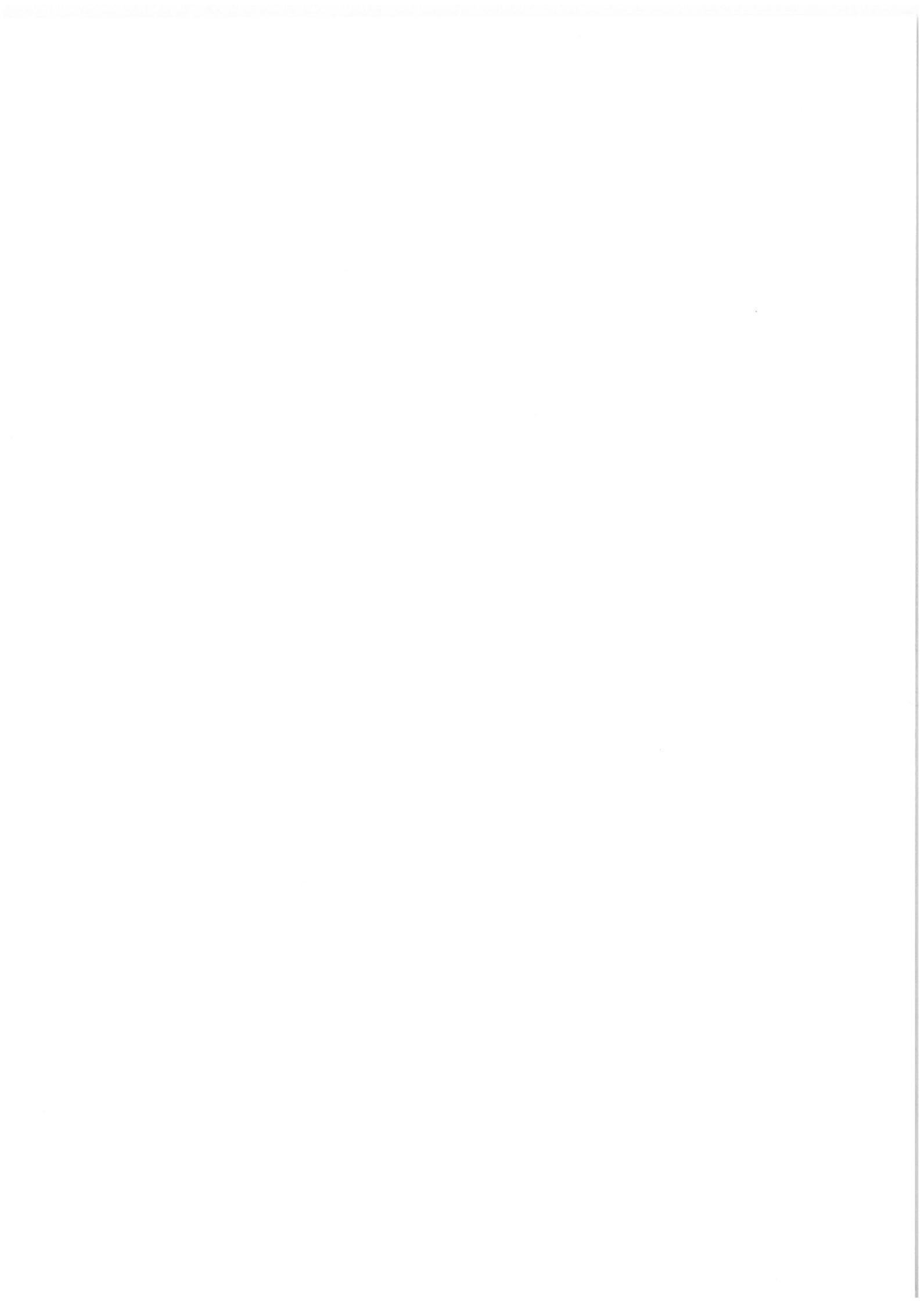
	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	444 125.78 €	444 125.78 €
Section d'investissement	208 036.60 €	208 036.60 €
TOTAL	652 162.38 €	652 162.38 €

Fait et délibéré aux Pilles,
Le 17 mars 2022

Le maire,
Philippe LEDESERT



(Handwritten signature in blue ink)



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 08 mars, s'est réuni à 18 heures 30 au lieu habituel des séances sous la présidence de Philippe LEDESERT, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 9

Présents : 7

Votants : 8

Date de convocation : 08 mars 2022

Présents : BERNARD Yan ; LALLEMENT Aurore ; LEDESERT Philippe ; LIABEUFR Frédéric ; LODS Jean-Denis ; PAUN Laura ; MEYRAN Hélène

Absents excusés : MARGIELA Stéphanie (pouvoir à Hélène MEYRAN) ; PADILLA Pascale

Secrétaire de séance : MEYRAN Hélène

Début de séance : 18h45

Ordre du jour :

- **Approbation du compte administratif 2021 – Budget Communal.**
Aurore LALLEMENT, troisième adjointe présente le compte administratif du budget communal 2021.

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	214 546.99 €	276 106.55 €
Section d'investissement	74 996.43 €	57 858.14 €
TOTAL	289 543.42 €	333 964.69 €

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Affectation du résultat du budget communal 2021.** Le Maire présente au conseil municipal les résultats de l'année 2021.

Il rappelle que l'excédent reporté de la section d'investissement de l'année antérieure est de 3 148.69 € et celui de la section de fonctionnement de 133 379.82 €. En 2021, la section d'investissement présente un déficit de 17 138.29 € et la section de fonctionnement un excédent de 61 559.56 €. Le besoin de la section d'investissement est donc de 13 989.60 €, montant qu'il convient d'affecter au compte 1068.

L'excédent de résultat de fonctionnement qu'il convient de reporter sur le budget 2022 est de 180 949.78 €.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Approbation du compte de gestion du budget communal 2021.** Il convient d'approuver le compte de gestion du Trésorier dont les chiffres sont en concordance avec le compte administratif.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Approbation du Budget Primitif Communal 2022.** Le Maire présente au conseil municipal le budget primitif qui se présente comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	444 125.78 €	444 125.78 €
Section d'investissement	208 036.60 €	208 036.60 €
TOTAL	652 162.38 €	652 162.38 €

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fin de séance : 19h30

ALL